



ÉCOLE SECONDAIRE
DE MORTAGNE



Commission scolaire
des Patriotes

RÉSOLUTION
#CE-847-12-10
Séance du 10 décembre 2014 à 19h00

**OBJET : Résolution contre le redécoupage du territoire de la
commission scolaire des Patriotes**

CONSIDÉRANT que, le scénario de redécoupage proposé représente un obstacle au maintien de la réussite des élèves de l'école secondaire De Mortagne;

CONSIDÉRANT que, 41% des élèves de l'école De Mortagne ne pourront plus fréquenter leur école étant donné qu'ils habitent les municipalités qui se retrouvent sur le territoire de la commission scolaire des Patriotes;

CONSIDÉRANT que le redécoupage proposé empêcherait les élèves de Boucherville de fréquenter l'école d'éducation internationale de Mc Masterville;

CONSIDÉRANT que l'École secondaire De Mortagne offre la possibilité à 170 élèves HDAA de fréquenter une école régulière et que ces élèves seront grandement affectés par ce changement d'école qui aura un impact direct sur leur réussite éducative et sociale;

CONSIDÉRANT que la construction d'une nouvelle école sur le territoire modifié de la commission scolaire des Patriotes engendrerait des coûts considérables dans la conjoncture économique actuelle;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école secondaire de Montagne souhaite que le Ministre de l'éducation soit attentif à la volonté du milieu;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Danielle Pettigrew, appuyé par monsieur Patrick Desparois.

IL EST RÉSOLU à l'unanimité, d'adopter la demande au Ministre de l'éducation, Monsieur Yves Bolduc, de maintenir les délimitations du territoire de la Commission scolaire des Patriotes dans son état actuel.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Martin Trépanier, Président

Date : 2014-12-10